

LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE : 3 LAURIERS POUR ALENÇON

La Ville d'Alençon a été de nouveau labellisée « Ville Active & Sportive » par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS) pour le millésime 2019-2021. Labellisée Ville Active et Sportive avec 2 lauriers pour l'édition 2017-2018, Alençon a décroché le renouvellement de son label et un 3^e laurier pour l'édition 2019-2021.

La ville d'Alençon fait partie des 257 villes qui ont reçu le label « Ville active et sportive » pour les années 2019-2021 (3 ans) en présence de Roxana MARACINEANU, Ministre des sports lors de la cérémonie officielle qui s'est tenu le vendredi 8 février 2019 à Angers. 118 nouvelles villes et 139 villes en renouvellement du millésime 2017-2018 rejoindront les 120 villes déjà récompensées lors du millésime 2017-2018. Au total, ce sont 377 villes labellisées sur tout le territoire Français, métropole et Outre-mer. **Parmi les 377 villes labellisées, Alençon renouvelle son label et rejoint les 36 communes gratifiées de 3 lauriers pour 3 ans.**

Candidate au titre du renouvellement, la ville a pour se faire soumise à nouveau ses actions à un jury d'experts et confirme, grâce à ce renouvellement et l'attribution d'un 3^e laurier, qu'elle a su faire du sport un élément moteur de ses politiques publiques et un axe fort de la qualité de vie des habitants. Roxana MARACINEANU, Ministre des sports a remis cette distinction à Emmanuel DARCISSAC, maire d'Alençon et Stéphanie BRETEL, maire-adjoint déléguée au Sport. Emmanuel DARCISSAC s'est félicité de cette reconnaissance soulignant que « *la ville met tout son savoir-faire dans la réalisation d'équipements et le soutien des pratiques sportives développées par les clubs et les associations en direction du plus grand nombre. Ce label est une preuve que le sport alençonnais se porte bien. Alençon, terre de sport, accueille avec fierté en ce début d'année cette nouvelle reconnaissance nationale.* »

Pour rappel, le label « Ville Active & Sportive » est organisé par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), représenté par le Ministère des Sports, l'ANDES et l'UNION sport & cycle. Ce label a pour objet de distinguer les communes qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive, sous toutes ses formes, et accessible au plus grand nombre. Il est attribué sur une échelle de 1 à 4 lauriers pour une durée de 3 ans sur la base de 4 critères : la motivation de la candidature ; la présentation du projet sportif ; l'état des lieux sportifs du territoire ; la politique sportive et les initiatives innovantes.

Les lauriers :

- 1 Laurier : la ville propose une politique sportive innovante et une offre d'activités physiques et sportives
- 2 Lauriers : la ville dispose des critères du 1er niveau, en plus de gérer et utiliser un parc d'équipements sportifs, sites et espaces de nature, en adéquation avec l'offre de pratique sportive proposée
- 3 Lauriers : la ville dispose des critères du 2ème niveau, en plus de proposer une offre émergente et innovante de pratiques sportives, d'actions de citoyenneté, tout en tenant compte des spécificités du territoire
- 4 Lauriers : la ville dispose des critères du 3ème niveau, en plus d'une politique sportive s'inscrivant dans la politique globale de la commune (nature, santé, mobilité, tourisme, etc.), pour le développement et la promotion des activités physiques et sportives.

Contact

Département Vie éducative et sportive -Service Sports et camping

02 33 32 41 00